

**Des « réfugiés écologiques » aux « déplacés de l'environnement » :
analyse diachronique de la création d'un néologisme à l'apparition de variantes**

**From “Ecological Refugees” to “Environmentally Displaced People”:
A Diachronic Analysis of the Creation of a Neologism to the Emergence of
Terminological Variants**

Sarah Chatti

Université libre de Bruxelles (Belgique) – Université Sorbonne-Nouvelle Paris III (France),
Affiliée à l'Université française d'Égypte (Égypte), sarah.chatti@ufe.edu.eg

Soumission : 04/11/2020

Acceptation : 09/11/2020

Publication : 28/12/2020

Résumé :

Depuis plus de trente ans, la question environnementale connaît un essor dans les milieux scientifiques, institutionnels et académiques et s'est ensuite propagée dans le discours de la presse et le discours ordinaire. Face à cette nouvelle thématique, de nouveaux termes ont été créés en vue de désigner de nouveaux concepts ; d'où l'émergence de néologismes. Ainsi, notre étude s'intéressera à l'ensemble des créations terminologiques, clairement datées, liées au concept de « réfugiés écologiques ». Jusqu'à présent, il n'existe pas un terme unique pour désigner ces personnes ; créant ainsi un flou conceptuel. Nous nous intéresserons donc à l'émergence et à la propagation de ces formes néologiques dans la presse francophone. Il s'agira de suivre l'évolution du concept de « réfugiés écologiques » et de ses variations terminologiques, et ce, à travers une veille scientifique rendue possible grâce à Europresse, afin d'observer quel(s) néologisme(s) ont su s'imposer au fil du temps.

Mots-clés : discours médiatique ; terminologie ; néologie ; variation ; environnement.

Abstract:

For more than thirty years, the environmental issue has significantly risen in scientific, institutional and academic circles and has then spread in the press as well as the ordinary discourses. In response to that, new terms have been created to designate new concepts, which resulted in the emergence of neologisms. Thus, our study will focus on all the terminological creations, clearly dated and linked to the concept of "ecological refugees". So far, several terms are used in order to designate these people; thus creating a conceptual vagueness. Therefore, our study will put emphasis on the emergence and propagation of these neological forms in the French-speaking press. We will follow the evolution of the concept of “ecological refugees” and its terminological variations through a scientific watch, made possible thanks to Europress, in order to identify which neologism has established them over time.

Key words: Media Discourse; Terminology; Neology; Variation; Environment.

1. Introduction :

Depuis plus de trente ans, la thématique environnementale connaît un essor dans les milieux scientifiques, institutionnels et académiques et s'est ensuite propagée dans le discours de la presse et le discours ordinaire. Face à cette nouvelle thématique, de nouveaux termes ont été créés en vue de désigner de nouveaux concepts ; d'où l'émergence de *néologismes*. Ainsi, notre étude s'intéressera à l'ensemble des créations terminologiques, clairement datées, liées au concept de « réfugiés écologiques ». Le débat autour de ce concept est avant tout d'ordre sémantique. En effet, il n'existe pas, jusqu'à présent, un terme unique pour désigner ces personnes, laissant ainsi place à un *flou conceptuel*. Nous nous intéresserons, donc, à l'émergence et à la propagation de ces formes néologiques dans la presse francophone. Il s'agira de suivre l'évolution du concept de « réfugiés écologiques » et des variations terminologiques, qui en ont découlées, et ce, afin d'observer quel(s) néologisme(s) ont su s'imposer au fil du temps. Pour ce faire, nous avons eu recours à la base de données Europresse, qui nous a permis de recenser l'apparition des néologismes et leurs contextes discursifs dans la presse francophone, depuis 1981 jusqu'au mois d'août 2020. Partant de l'émergence du concept en 1981 et de la première vague de variantes terminologiques jusqu'en 2005 (2), nous nous intéresserons aux changements paradigmatiques effectués en 2006 et à l'émergence de variantes conceptuelles (3) ; puis, nous analyserons les caractéristiques discursives de ces néologismes dans les presse (4) ; enfin, nous effectuerons une comparaison quantitative et sémantique entre les variantes (5).

2. 1981-2005: émergence d'un concept et première vague de variantes terminologiques :

2.1 Émergence du concept de « réfugiés écologiques » :

La néologie désigne le « processus menant à la création des termes pour désigner des concepts nouveaux » (Barsoum, 2015 a). Dans le cas des néologismes analysés dans la présente étude, il s'agit de néologisme de formes, dans la mesure où « un nouveau signifiant est créé par utilisation des ressources propres au système de la langue et de sa créativité lexicale » (Charaudeau & Maingueneau, 2002 : 400).

La première apparition du terme « réfugiés écologiques » remonte à 1981 dans le journal *Le Monde*. Dans cet article, le journaliste faisait référence au rapport américain « The Global 2000 Report » : « Il n'y a jamais eu autant de réfugiés politiques à travers le monde, a noté Harlan Cleveland : 16 millions de personnes déplacées. Demain viendront sans doute s'y ajouter des réfugiés écologiques » (*Le Monde*, 09/04/1981).

Publié en 1980, ce rapport, rédigé à la demande du Président américain Jimmy Carter trois ans plus tôt, faisait état des risques globaux auxquels l'humanité allait être confrontée, si aucune ne mesure n'était prise. Ce rapport a ensuite servi de support à la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de

1992, également connue sous les noms de « Sommet de la Terre » ou « Sommet de Rio ».

Après un temps de « silence », le terme « réfugiés écologiques » est réapparu dans la presse au début des années 1990, afin de désigner les personnes victimes de *catastrophes industrielles et écologiques*, notamment dans les pays de l'ex-URSS. Il n'existe, toutefois, jusque-là, aucune définition précise de ce qu'est un « réfugié écologique » : « [...] les désastres écologiques comme celui de Tchernobyl ou de la mer d'Aral qui ont créé les premiers "réfugiés écologiques" (plus de 600.000) [...] » (*Libération*, 30/05/1996).

2.2 Émergence de variantes terminologiques :

Pendant cette période de « silence », d'autres variantes sont apparues. En effet, en 1990 et 1991, la presse canadienne, puis française et francophone, en général, parlent de « réfugiés de l'environnement » ou de « réfugiés environnementaux » :

[...] la demande croissante des populations en ressources naturelles - nourriture, eau, terre, bois - a sérieusement contribué à aggraver un équilibre écologique déjà précaire dans de nombreux pays, donnant naissance à une nouvelle classe, celle des «réfugiés de l'environnement», chassés de chez eux par les tremblements de terre, les glissements de terrains, les cyclones et autres inondations. (*La Presse*, 23/03/1990).

La pollution, l'érosion du sol et l'augmentation rapide de la population dans des régions du monde comme le sous-continent indien produiront des «réfugiés environnementaux» qui tenteront d'entrer au Canada [...] (*La Presse*, 25/06/1991).

Les variantes « réfugiés de l'environnement » et « réfugiés environnementaux » sont en réalité issues de l'anglais « *environmental refugees* ». Ce terme a été inventé par Essam El Hinnawi, universitaire égyptien, qui a rédigé un rapport pour le PNUE, publié en 1985 sous le titre de « Environmental Refugees ». Il a, par ailleurs, proposé une définition assez large de ce concept et entend par « réfugiés de l'environnement » ou « réfugiés environnementaux » : « ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie »¹ (El-Hinnawi, 1985, p 4). Ici « rupture

¹ « Those people who have been forced to leave their traditional habitat, temporarily or permanently, because of a marked environmental disruption (natural and/or triggered by people) that jeopardised their existence and/or seriously affected the quality of their life ».

environnementale » recouvre à la fois les catastrophes naturelles, industrielles, ou encore les conflits.

Un peu plus tard, en 1995, une variante de « réfugiés de l'environnement », apparaît dans la presse francophone : les « éco-réfuégiés » :

Les réfuégiés de l'environnement, ou "éco-réfuégiés", sont ceux qui ont dû quitter leur terre parce qu'elle ne pouvait plus assurer leur subsistance en raison de la sécheresse, de l'érosion, de la désertification ou d'autres problèmes liés à la dégradation de l'environnement, aggravés par la pression démographique et la pauvreté. (*LesEchos*, 21/08/1995).

En 1997, c'est au tour d'une autre variante de faire son apparition : les « réfugiés climatiques » :

Cependant, l'étude se risque à prédire une diminution générale de 1,4 % de la production québécoise et laisse entrevoir que la culture et le territoire canadien, ce qui vaut aussi pour le Québec, pourraient connaître des chambardements sans précédent en raison du phénomène des « réfuégiés climatiques », qui pourraient hausser de façon draconienne le niveau d'immigration(*Le Devoir*, 23/10/1997).

Il est à noter qu'en 2005, une variante directe de « éco-réfuégiés »est apparue dans la presse francophone, à savoir « écoréfuégiés » : « Les rescapés du tsunami de décembre 2004 qui vivent à quelques dizaines de mètres de leur habitation sont-ils des écoréfuégiés? » (*Environnement et Stratégie*, 06/07/2005).

2.3 Formation de la première vague de variantes :

À partir de la veille scientifique effectuée, nous avons découvert dans la presse francophone sept variantes correspondant au même concept, disposant toutes d'un substantif commun (SBC), à savoir « réfugiés ». Parmi ces sept variantes, cinq sont des syntagmes nominaux (SN), dont trois se sont directement inspirés de la forme du néologisme de départ (« réfugiés écologiques »), mais ont eu recours à d'autres adjectifs (« environnementaux », « climatiques »). La variation de ces adjectifs implique une *variation sémantique* (analysée infra en 4.2.). Les quatrième et cinquième SN ont fait l'objet d'une *variation morphosyntaxique* suivant la forme d'un mot composé : substantif + préposition « de » + substantif ; ce que Benveniste appelait « synapsie » (« réfugiés de l'environnement » et « réfugiés du climat »). Les deux variantes restantes sont des *variations morphologiques*, avec composition d'un mot-

valise (M-V), formé de l'apocope « éco » et du mot simple « réfugiés ». L'une de ces variantes a fait l'objet d'une *variation graphique*, avec l'ajout d'un signe diacritique, à savoir le trait d'union (« éco-réfugiés »). L'analyse des variantes peut, donc, se schématiser comme suit :

Tableau 1. Récapitulatif des variantes de la première vague

3 variantes sémantiques	SN Réfugiés écologiques	SN Réfugiés environnementaux	SN Réfugiés climatiques
2 variantes morpho-syntaxiques		SN Réfugiés de l'environnement	SN Réfugiés du climat
2 variantes morphologiques	<i>Variante graphique</i> M-V Éco-réfugiés		
	M-V Écoréfugiés		

3. 2005-2009 : changements paradigmatiques et émergence de variantes conceptuelles

Le SBC « réfugiés » aux variantes de la première vague a, cependant, posé problème au milieu des années 2000. Une deuxième vague de variantes conceptuelles de 2006 à 2009 a, donc, émergé en réponse aux changements paradigmatiques.

3.1 Inexactitude de l'emploi du terme « réfugiés » :

Le terme de « réfugiés », largement employé et relayé par la presse, a rencontré une certaine réticence dans la sphère juridique et au sein des organisations internationales, qui ne reconnaissent en ce terme aucun fondement juridique : « Le HCR, suivi par l'OIM, s'oppose d'ailleurs vigoureusement à l'emploi du terme de « réfugié », qui induit une confusion qui risquerait de porter préjudice aux réfugiés au sens strict qu'il est chargé de protéger » (*Droit de l'Environnement*, 01/03/2015).

Selon Gemenne, l'emploi du substantif « réfugiés » serait « *un abus de langage* », car « les personnes déplacées par des bouleversements environnementaux ne peuvent prétendre au statut de réfugié » (Gemenne, 2015, p 72). En effet, juridiquement, pour être considéré comme réfugié, il faut avoir franchi une frontière. Or, les individus victimes de catastrophes naturelles, climatiques ou industrielles se déplacent, essentiellement, à l'intérieur de leur propre pays : « les migrations internationales constituent l'exception plutôt que la règle. » (Gemenne, 2009, p 78).

D'autant plus que le terme de « réfugié » a été clairement défini dans la Convention de Genève de 1951 et ne concerne que les réfugiés politiques. En effet, cette convention de « ne mentionne pas de cause environnementale de déplacement et fait

référence à la notion de persécution manifestement inadaptée au cas des déplacements environnementaux » (Bétaille, 2010 : 146). Ainsi, selon l'article 1^{er} A de la Convention de Genève, un réfugié est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». ¹

En outre, les populations victimes de catastrophes naturelles rejettent elles-mêmes l'emploi du terme de « réfugiés » : « Les termes de « réfugiés climatiques » ou de « réfugiés environnementaux », sont rejetés par les populations concernées, qui les jugent réducteurs et peu protecteurs » (*Libération*, 19/10/2015).

Ainsi, le terme de « réfugiés » est connoté négativement : « quand ils viennent frapper aux portes de l'Europe, on les considère comme des « réfugiés de la misère » ou des « réfugiés économiques » ; leur migration est toujours perçue comme associée à un état de pauvreté.[...] Ces qualificatifs font d'eux des migrants clandestins ou économiques et non des réfugiés » (Gonin & Lassailly-Jacob, 2002).

3.2 Du concept de « migrants » :

En 2006, on voit émerger dans la presse le terme de « migrants climatiques », certainement par mimétisme avec « réfugiés climatiques » : « Or de vastes migrations sont prévisibles du fait de la stérilisation de terres habitées et cultivées par la montée des mers en cours, par la sécheresse ou la salinisation des sols : 50 à 150 millions de migrants climatiques dans ce demi-siècle, avec les déstabilisations induites » (*Le Figaro*, 12/10/2006).

Une année plus tard, deux autres variantes apparaissent : celles de « migrants environnementaux » et de « migrants de l'environnement », issues de la doctrine anglo-saxonne, sous l'impulsion d'organismes intergouvernementaux, tels que le GIEC, et d'ONG :

Un rapport du Giec sur les impacts régionaux du changement climatique, publié vendredi à Bruxelles, évite ainsi le terme "réfugié" et lui préfère celui de "migrants environnementaux", sans tenter d'en établir ni d'en prévoir le nombre (*AFP*, 06/04/2007).

Dans un rapport publié lundi 14 mai, l'ONG britannique Christian Aid estime à environ un milliard le nombre de d'émigrants de l'environnement d'ici à 2050 (*Le Monde*, 15/05/2007).

¹ Convention disponible sur <<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx>>.

L'OIM a également joué un rôle primordial dans l'émergence de ce terme, en lui donnant en 2007 une définition bien précise. Ainsi,

on appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent. (OIM, 2007)

Le changement de paradigme entre « réfugiés » et « migrants » est donc très clair, comme le mentionne François Gemenne dans un article de presse issu de notre corpus :

Si l'on parle de réfugiés environnementaux, on évoque le déplacement forcé de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire ou de protection », distingue François Gemenne, un chercheur belge qui fait référence dans ce domaine. « Les migrants environnementaux ou climatiques, eux, réagissent aux dégradations de l'environnement ou du climat par des stratégies adaptatives, en l'occurrence la réinstallation ailleurs. (Sud Ouest, 06/12/2015).

Le journaliste poursuit l'article en admettant toutefois que : « La limite est parfois ténue : des habitants de La Nouvelle-Orléans chassés en 2005 par le cyclone Katrina ont pu se réinstaller, d'autres qui l'espéraient ont refait leur vie ailleurs » (Sud Ouest, 06/12/2015).

Le changement est, donc, paradigmatique, dans la mesure où la migration de nature environnementale ou climatique est davantage le fruit d'une décision d'adaptation que d'une fatalité.

Toutefois, tout comme le terme « réfugiés », le terme « migrants » revêt une connotation négative dans l'inconscient collectif : « Bien souvent, souligne Cecilia Tacoli, peu de chose les distingue en apparence des migrants économiques » (Le Monde Dossiers et Documents, 01/11/2011).

Comme l'indique Depecker, « le concept est une unité structurée de pensée par laquelle nous appréhendons le monde » (Depecker, 2002). Ainsi, quand on crée un mot, on installe une image, une vision du monde, qui agit sur l'inconscient des sociétés.

3.3 Au concept de « déplacés » :

En 2005, un groupe de juristes de l'Université de Limoges avait organisé un colloque intitulé « *Les réfugiés écologiques* ». En 2008, ce même groupe, mené par Michel Prieur, a publié un « *Projet de Convention sur le statut international des déplacés environnementaux* » (Prieur et al., 2008). Comme le souligne Julien Bétaille, « Le projet de Convention est venu rompre avec l'utilisation de ce terme [de "réfugiés"] en introduisant la notion de "déplacé" » (Bétaille, 2010 : 146). De même, depuis 2007, une partie de la doctrine anglo-saxonne, sous l'impulsion de Yvo de Boer, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), parle de « *environmentally displaced persons* » ou « *environmentally displaced people* » : « In 2010, there could be already as many as 50 million environmentally-displaced persons due to climate change, desertification and deforestation" (*AFP – Journal Internet AFP (English)*, 12/12/2007) : « According to some estimates, there are already almost as many environmentally displaced people on the planet as traditional refugees » (*AFP – Journal Internet AFP (English)*, 06/04/2007).

Le projet de Convention des universitaires de Limoges définissent les « déplacés environnementaux » comme suit :

Les déplacés environnementaux sont « les personnes physiques, les familles et les populations confrontées à un bouleversement brutal ou insidieux de leur environnement portant inéluctablement atteinte à leurs conditions de vie et les forçant à quitter, dans l'urgence ou dans la durée, leurs lieux habituels de vie et conduisant à leur réinstallation et à leur relogement ». (*La Croix*, 03/11/2009).

Cette notion de « déplacés » a d'abord pris la forme, en français, du néologisme « déplacés climatiques », certainement par mimétisme avec « réfugiés climatiques » : « L'ouragan Katrina sur la Nouvelle Orléans en 2005, premier événement à générer des déplacés climatiques, a coûté plus de 120 mds USD à l'économie » (*AFP*, 14/11/2006).

Cette forme a ensuite évolué vers d'autres variantes, à savoir celles de « déplacés environnementaux » et de « déplacés de l'environnement » :

Les Amis de la Terre France interpellent le gouvernement français pour l'adoption d'un cadre juridique contraignant, basé sur les Droits de l'homme pour la définition d'un statut spécifique aux déplacés environnementaux. (*Le Progrès – Lyon*, 07/09/2009).

Beaucoup de pays entretiennent le flou juridique pour ne pas avoir à accueillir les populations déplacées », estime Philippe Chauzy, le porte-parole de l'OIM, qui a proposé une définition très ouverte des déplacés de l'environnement. (*Le Monde*, 19/10/2009).

Ainsi, le double avantage du substantif « déplacés » est, d'une part, d'écarter toute confusion avec le terme de « réfugiés » inscrit dans la Convention de Genève, et d'autre part, comme le souligne Bétaille, « d'englober à la fois les déplacements transfrontières (les "réfugiés") et les déplacements internes » (Bétaille, 2010 : 146). Les juristes affichent d'ailleurs clairement leur préférence pour ce terme : « Mais de qui parle-t-on ? « *Des déplacés environnementaux, préférables au vocable "réfugiés climatiques"* », rappelle un juriste allemand. Un concept plus large, qui inclut la vague des victimes de catastrophes, naturelles et industrielles » (*Libération*, 28/03/2015).

3.4 Formation de la deuxième vague de variantes :

Les changements paradigmatiques du milieu des années 2000 ont donc fait émerger ces variantes conceptuelles, qui ont été reprises dans la presse francophone. Ces variantes, au nombre de six au cours de cette période, prennent toutes la forme d'un SN (voir tableau 2 infra). Parmi ces variantes, trois sont formées à partir du SBC « migrants », suivi des adjectifs « climatiques » et « environnementaux ». La variation de ces adjectifs implique une *variation sémantique* (analysée infra en 5.2.). La dernière variante de ce groupe (« migrants de l'environnement ») a fait l'objet d'une *variation morphosyntaxique* suivant la forme d'un terme complexe : substantif + préposition « de » + substantif. Les trois variantes restantes sont, quant à elles, formées à partir du SBC « déplacés », suivi des adjectifs « climatiques » et « environnementaux ». La dernière variante a, elle aussi, fait l'objet d'une *variation morphosyntaxique* avec l'ajout de la préposition « de », précédée et suivie d'un substantif. L'analyse de la deuxième vague de variantes peut, donc, se schématiser comme suit :

Tableau 2. Récapitulatif des variantes de la deuxième vague

3 variantes SBC « migrants »		3 variantes SBC « déplacés »	
2 variantes sémantiques	1 variante morphosyntaxique	2 variantes sémantiques	1 variante morphosyntaxique
<i>SN</i> Migrants climatiques ; Migrants environnementaux	<i>SN</i> Migrants de l'environnement	<i>SN</i> Déplacés climatiques ; Déplacés environnementaux	<i>SN</i> Déplacés de l'environnement

4. Caractéristiques discursives des néologismes dans la presse :

4.1 Moments d'apparition des néologismes dans la presse :

Les vagues de néologismes sont nées de la prise de conscience de la dégradation de l'environnement. Un concept nouveau avait donc émergé et avait besoin d'être désigné ; la notion de besoin étant essentielle à la création d'un néologisme. Ces néologismes ont d'abord émergé sur la scène politique et dans les enceintes des organisations internationales, telles que l'ONU, à travers le PNUE, et l'OIM. Les organismes intergouvernementaux ont ensuite pris le relais, notamment la Croix-Rouge et le GIEC, qui, au travers de leurs rapports alarmistes, ont tenté de sensibiliser le public à l'impact du changement climatique.

Par la suite, ce sont les médias et le monde académique, qui se sont emparés de ce nouveau concept. Ainsi, la presse a commencé à faire prendre conscience au public de la gravité du dérèglement climatique avec la médiatisation de phénomènes climatiques extrêmes, tels que le phénomène climatique El-Niño (*Le Monde*, 22/06/1999), la montée des eaux qui risque de submerger les îles du Pacifique-Sud, notamment Tuvalu (*Le Devoir*, 05/02/2005) et Kiribati (*Libération*, 18/10/2013), le tsunami de 2004 (*AFP*, 12/10/2005), l'ouragan Katrina aux Etats-Unis (*Le progrès*, 18/08/2006), le désastre écologique affectant le Lac Tchad, la fonte des glaces qui menace le Groenland (*AFP*, 31/01/2007), le séisme en Haïti (*Le Monde*, 22/01/2010), le typhon Mahasen, qui a notamment touché le Bangladesh et la Birmanie (*Le Monde*, 17/05/2013). Le cyclone de Bholà au Bangladesh (*Libération*, 16/12/2019).

Ces néologismes ont également émergé dans la presse en raison d'événements politiques internationaux, tels que le rapport de la Croix Rouge (*Le Devoir*, 25/06/1999), l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto (*Cyberpresse*, 14/02/2005), le quatrième rapport du GIEC (2007), la COP15 de Copenhague (*Libération*, 23/06/2009), l'adoption de l'initiative Nansen (*Journal de l'environnement*, 14/10/2015), l'adoption par le Sénat d'une loi écologiste visant à prévenir et protéger les « déplacés environnementaux » (*AFP*, 22/10/2015), la COP21 (Sud-Ouest, 06/12/2015), et la COP 24 (*Le Devoir*, 20/12/2018).

4.2 Marqueurs d'extranéité linguistique et confusion sémantique :

Les néologismes de la première vague ont été, dans la presse, systématiquement accompagnés de guillemets lors de leur première apparition, comme s'ils étaient considérés comme étrangers à la langue. Bien que l'utilisation des guillemets existe encore dans certains articles de presse, cette tendance a peu à peu commencé à disparaître au fil du temps, une fois que les journaux et les lecteurs se sont « familiarisés » avec ces termes. Il est, toutefois, à noter qu'aucun néologisme de la deuxième vague n'a été employé avec les guillemets lors de leur première apparition dans la presse francophone. Cela est peut-être dû au fait que ces formes néologiques ont tenté de s'imposer à l'usage tout de suite, sans se montrer extérieures à la langue,

ou bien peut-être en raison du fait que le public s'était déjà familiarisé avec ce concept ; il n'était donc plus nécessaire d'accompagner les nouvelles variantes de guillemets.

Par ailleurs, il arrive que les formes néologiques étudiées reçoivent l'ajout d'un terme métalinguistique, tel que « concept » ou « vocable » : « *Des déplacés environnementaux, préférables au vocable "réfugiés climatiques"* », rappelle un juriste allemand. Un concept plus large, qui inclut la vague des victimes de catastrophes, naturelles et industrielles. (*Libération*, 28/03/2015).

De plus, ces formes néologiques sont, dans de nombreux cas, suivies d'une glose explicative. Dans ces gloses, les journalistes, à défaut de donner une définition claire et précise du concept, tendent plutôt à énumérer les causes qui conduisent les individus à quitter leurs terres : « Le jury note que le reportage du journaliste fera une large place au concept de "réfugié environnemental" (c'est-à-dire les habitants de Tuvalu forcés de s'exiler en Nouvelle-Zélande parce que la montée du niveau de la mer menace de les submerger) » (*Canada NewsWire (français)*, 04/12/2004).

Les journalistes tendent également à énumérer les causes qui conduisent les personnes à quitter leurs terres :

Le collectif Argos, composé de six photographes et trois rédacteurs, a choisi d'aller à la rencontre des futurs réfugiés climatiques, populations des cinq continents, contraintes de quitter leur territoire en raison de la montée des eaux, de la fonte des glaciers, de la fonte de l'Arctique ou de la désertification. (*Ouest France*, 25/09/2006).

Enfin, les gloses explicatives employées dans la presse tendent à indiquer l'origine géographique des personnes concernées : « Les pays les plus développés ne sauraient fermer les yeux – ou leurs frontières – devant ces « éco-réfugiés » venant, pour la plupart, des régions moins développées du Sud » (*Le Monde*, 01/07/2009).

Par ailleurs, l'émergence de toutes ces variantes a créé une confusion sémantique. En effet, les journalistes, ne sachant plus exactement quel terme employer, les utilisent comme des synonymes :

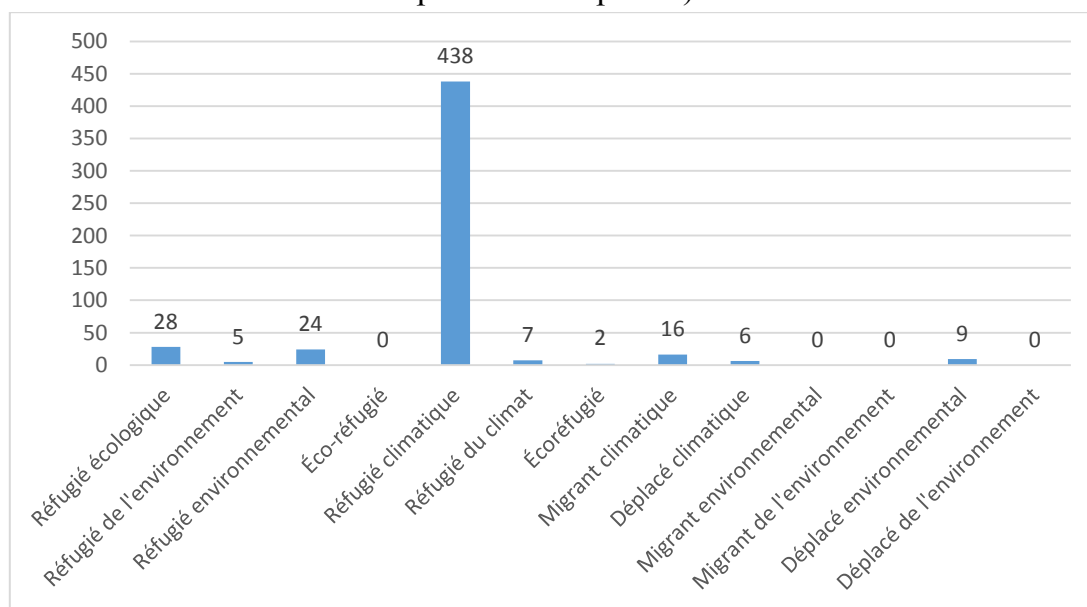
Les réfugiés climatiques en quête de statut juridique
Directeur adjoint du Centre population et développement et directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement, le géographe Luc Cambrézy, spécialiste des réfugiés, observe l'émergence du thème des déplacés de l'environnement.

Comment expliquez-vous la montée en puissance du thème des éco-réfugiés ? (*Le Monde*, 19/10/2009).

4.3 Marqueurs syntaxiques :

La majeure partie du temps, les formes néologiques sont employées au pluriel. Nous avons, toutefois, relevé le nombre d'articles contenant les variantes au singulier, synthétisées dans le graphique ci-dessous. Il est à noter que lorsque la forme au singulier apparaît dans la presse, elle est souvent accompagnée d'un terme métalinguistique, tel que : *statut, notion, terme, expression, catégorie, concept, définition* :

Fig.1. Nombre d'articles contenant les différentes variantes (au singulier) dans la presse francophone sur l'ensemble de la période (données recueillies manuellement à partir d'Europresse)



L'utilisation beaucoup plus massive des formes au pluriel plutôt qu'au singulier s'explique, comme le souligne fort justement Lobry, par le fait que « Toute atteinte environnementale touche la communauté dans son ensemble, que ce soit au niveau local régional ou international. Une atteinte à l'environnement ne saurait toucher un seul homme en particulier » (Lobry, 2008).

Lors de notre recherche, nous avons également observé la présence d'adjectifs et de substantifs à connotation négative accompagnant ces formes néologiques, tels que : « des cohortes de "réfugiés climatiques" » (*L'Express*, 20/12/2006), « un raz-de-marée de réfugiés climatiques » (*Cyberpresse*, 30/01/2007), « le spectre de 100 à 300 millions de migrants climatiques » (*Le Télégramme*, 20/06/2007), « l'ombre des migrants climatiques plane » (*L'Humanité*, 16/12/2009), « vague massive de déplacés environnementaux » (*Libération*, 30/11/2013), « des centaines de millions de

« migrants climatiques » (*La Presse*, 18/03/2014), « les hordes de réfugiés de l'environnement » (*Midi libre*, 18/12/2015), « des colonnes de migrants climatiques » (*24 heures*, 13/05/2019).

Le recours de la presse à ce type d'adjectifs hyperboliques juxtaposés aux variantes étudiées, contenant de surcroît un trait axiologique négatif, semble alimenter un sentiment de menace voire de peur à l'encontre des personnes déplacées. La presse tend, donc, à entretenir, dans certains cas, un climat anxiogène au sujet de personnes déplacées et de l'avenir de l'environnement mondial dans son ensemble.

4.4 Emplois métaphoriques :

La première occurrence du terme de « réfugiés écologiques » a été enregistrée en 1976 dans le journal *Le Monde*. Ce terme n'était, toutefois, pas employé sous la forme néologique telle qu'étudiée présentement, mais désignait des personnes isolées dans la nature, conformément à un choix de vie : « Car il y aurait bien des personnages de réfugiés écologiques dans des coins perdus, des figures de fous d'instruments de musique, des hippies verts comme les prairies... » (*Le Monde*, 16/02/1976).

Cet emploi métaphorique, disparu de la presse après l'article mentionné ci-dessus, est finalement réapparu dans un article de 2016, soit quarante ans plus tard : « Frédéric Delin, apiculteur à Saint-Martin-du-Puy, qui se qualifie de réfugié écologique » dans une zone morvandelle à très faible pollution, signale, toutefois, que de lourdes menaces pèsent ailleurs sur les abeilles » (*Le Journal du Centre*, 20/03/2016).

Il réapparaît ensuite, trois ans plus tard, en 2019, dans un article portant sur le photographe naturaliste Vincent Munier : « Voilà sans doute pourquoi Vincent a quitté la plaine pour s'installer dans la montagne. « Je suis un réfugié écologique. Je suis chaque jour surpris par la biodiversité environnante. En plaine, tout part en vrille... » (*L'Est Républicain*, 04/08/2019).

Nous avons également relevé deux emplois métaphoriques du terme de « réfugiés climatiques » dans la presse canadienne, afin de désigner les personnes, qui quittent les pays froids en vue de vivre une vie meilleure dans les pays chauds :

Si la Costa del Sol et l'Algarve arrivent largement en tête, d'autres régions du littoral méditerranéen ou Atlantique accueillent également leurs contingents de réfugiés climatiques [...] la Côte d'Azur, qui serait probablement la destination la plus populaire s'il y faisait trois degrés de plus, en moyenne, et si le coût de la vie était un peu moins élevé. (*La Presse*, 14/10/1995). La plupart des adeptes du Sud, avides d'oisiveté, ne veulent pas se donner cette peine. De là vient la grande popularité des forfaits "tout compris", nourriture et alcool inclus, où

les réfugiés climatiques sont pris en charge dès leur arrivée à l'aéroport. (*L'Actualité*, 15/10/2001).

Par ailleurs, le concept de « réfugié écologique » tend à recouvrir un nouveau sens juridique, à savoir celui de protection juridique, voire d'« asile écologique » :

Sous le coup de deux mandats d'arrêts internationaux émis par le Japon et le Costa Rica, pour avoir freiné des chasses à la baleine et stoppé une pêche d'ailerons de requins, Paul Watson est actuellement accueilli en réfugié écologique en France. (*Ouest France*, 05/03/2016).

Le patron de Sea Shepherd, défenseur des cétacés, est alors, à 61 ans, poursuivi entre autres pour avoir attaqué des baleiniers nippons (sur la liste rouge d'Interpol, le capitaine est encore aujourd'hui "réfugié écologique" en France). (*Madame Figaro*, 19/07/2016).

4.5 Emploi étendu :

Le concept de « réfugiés climatiques » tend à ne plus désigner uniquement les personnes issues des pays du Sud, comme ce fut largement le cas jusqu'en 2018 dans la presse francophone, mais concerne désormais également les Européens :

« Ces familles nous interpellent et leur exemple prouve qu'à cause du réchauffement climatique, nous aurons bientôt des déplacés environnementaux à l'intérieur même de l'Union européenne » avertit Marie Toussaint, présidente de l'ONG Notre affaire à tous qui défend ce recours citoyen. (*Aujourd'hui en France*, 14/08/2018).

« Les Habitants de Camargue seront ils les premiers réfugiés climatiques européens? » (*Midi Libre*, 12/02/2019)

Outre le fait de désigner des êtres humains, ce concept s'étend aux espèces animales: « Parmi les réfugiés du climat, il faut désormais aussi entendre les animaux qui se déplaceront, voire migreront relativement aux trois paramètres liés aux variations du climat qui sont la concentration du dioxyde de carbone, la température et les précipitations et propageront ainsi ces mêmes maladies » (*Liberté*, 27/09/2009).

L'inquiétude gagne donc désormais le continent européen, qui prend conscience des dangers qui le guettent au sein même de ses frontières. Les animaux, dont le bien-être est en jeu, tendent également à être davantage perçus comme des victimes collatérales du changement climatique.

5. Comparaison statistique et sémantique entre les variantes :

5.1 Les différentes variantes dans la presse et leur évolution :

Fig.2. Nombre d'articles contenant les différentes variantes (au pluriel) dans la presse francophone sur l'ensemble de la période (données recueillies manuellement à partir d'Europresse)

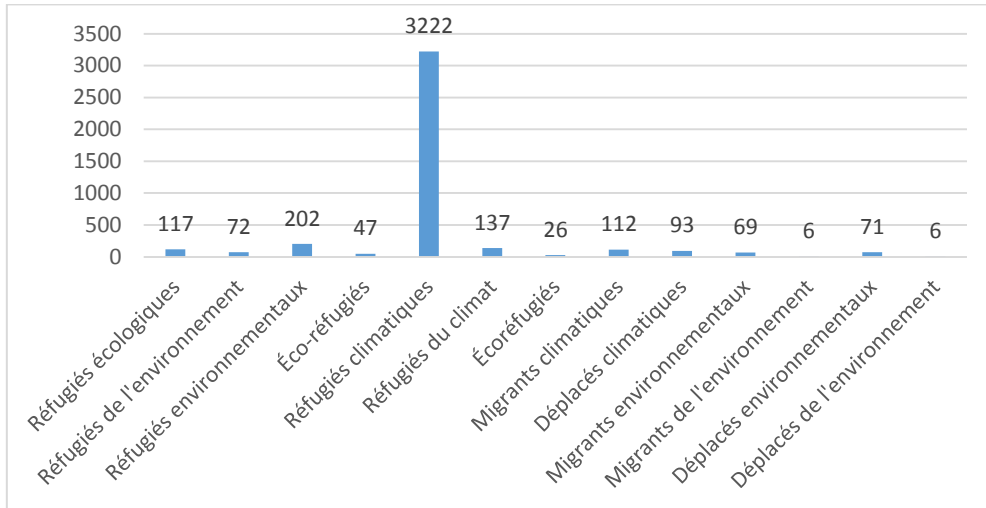
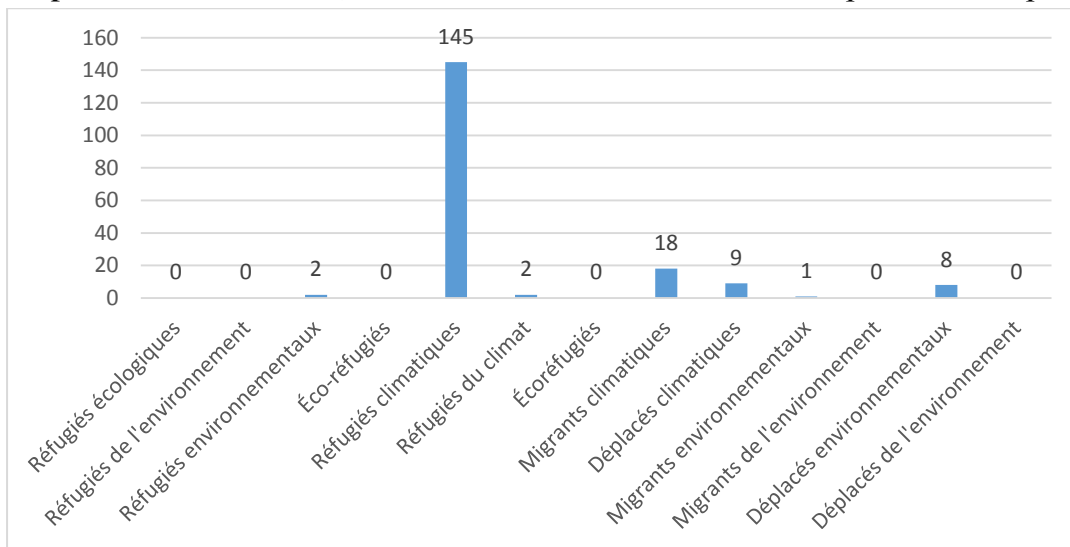


Fig.3. Nombre d'articles contenant les différentes variantes (au pluriel) dans la presse francophone en août 2020 (données recueillies manuellement à partir d'Europresse)



À partir de ces graphiques, on observe très clairement l'émergence d'une variante dominante dans la presse francophone, à savoir « réfugiés climatiques », avec 3222 articles y faisant référence depuis son apparition dans la presse en 1995. Cette variante est restée dominante en 2020, avec 438 articles la mentionnant. Bien que juridiquement inadéquat, il s'agit du néologisme ayant su s'imposer linguistiquement par rapport aux

autres. Par ailleurs, la presse francophone semble avoir une légère préférence, en 2020, pour les variantes formées autour de l'adjectif « climatiques », suivies de celles formées autour de l'adjectif « environnementaux ». L'adjectif « écologiques » ou sa forme abrégée « éco » tendent à ne plus être employés. Il en va de même pour la préposition suivie du substantif (« de l'environnement »), qui tend à disparaître. En ce qui concerne le débat entre « migrants » et « déplacés », la presse semblait un temps privilégier le SBC « déplacés ». En effet, lors du pic de 2015, le nombre d'articles faisant référence aux variantes construites autour du SBC « déplacés » était de 101 (55 articles pour la variante « déplacés climatiques » et 46 articles pour la variante « déplacés environnementaux ») ; la variante « déplacés de l'environnement » n'est plus utilisée depuis 2011. Tandis que le nombre d'articles faisant référence aux variantes construites autour du SBC « migrants », en 2015, était de 80 (55 articles pour la variante « migrants climatiques », 22 pour la variante « migrants environnementaux », et 3 pour la variante « migrants de l'environnement »). Mais on s'aperçoit qu'en 2019 (dernière année complète, servant de base de référence), la tendance s'inverse. En effet, cette année-là, le nombre d'articles faisant référence aux variantes construites autour du SBC « déplacés » était descendu à 43 (33 articles pour la variante « déplacés climatiques » et 10 articles pour la variante « déplacés environnementaux »), alors que le nombre d'articles faisant référence aux variantes construites autour du SBC « migrants », en 2019, s'élevait à 83 (78 articles pour la variante « migrants climatiques », 3 pour la variante « migrants environnementaux », et 2 pour la variante « migrants de l'environnement »). Ces données nous montrent également que parmi toutes ces variantes, c'est celle de « migrants climatiques », qui tend à s'imposer (loin derrière celle de « réfugiés climatiques »).

À partir de ces observations, il semble légitime de se poser la question suivante : pourquoi certains néologismes entrent mieux dans l'usage que d'autres ? Le passage d'un néologisme dans l'usage n'est pas automatique. En effet, les néologismes connaissent plusieurs phases, avec tout d'abord l'entrée du néologisme dans la langue, qui correspond à la phase que nous proposons d'appeler la *phase d'introduction*. Certains néologismes restent à cette phase et n'arrivent pas à entrer dans l'usage (par exemple la variante « migrants environnementaux »). D'autres finissent par « mourir », ce qui correspond à ce que l'on pourrait appeler la *phase de disparition* (comme « déplacés de l'environnement »). En revanche, lorsqu'un néologisme parvient à entrer dans l'usage, il entre dans la *phase de décollage* et parvient à une *phase d'apogée*. Son destin peut alors ensuite changer du tout au tout : le néologisme peut soit devenir obsolète, car il ne désigne plus le concept de façon adéquate, il entre alors dans une « phase de déclin » (comme « éco-réfués »), ou il peut, au contraire, rester pleinement dans l'usage, il entre alors dans une *phase d'ancrage* (comme « réfugiés climatiques »).

Ainsi, le succès de la variante « réfugiés climatiques » dépend de plusieurs facteurs. Nous en avons relevé cinq. Le premier de ces facteurs est le moment d'apparition du néologisme. En effet, si le néologisme apparaît très tôt (comme c'était le cas de « réfugiés écologiques »), il risque de désigner un concept pas assez connu du grand public et donc ne pas être employé fréquemment. En revanche, si le néologisme apparaît très tard (comme c'est peut-être le cas de « migrants climatiques » et « déplacés climatiques »), le concept a déjà été désigné par une autre variante, qui s'est déjà ancrée dans l'usage (comme « réfugiés climatiques »). Il faut donc que le néologisme arrive à point nommé, au moment opportun, en fonction des besoins du moment. La variante « réfugiés climatiques », qui a connu sa « phase de décollage » en 2005, est arrivée au moment où les catastrophes naturelles de grande ampleur se sont multipliées, notamment le tsunami de 2004 et l'ouragan Katrina de 2005, qui avaient médusé l'opinion publique. Le terme permettait, donc, de répondre au climat « apocalyptique » du moment. Le second facteur favorisant le succès d'une variante est la médiatisation du néologisme. En effet, la médiatisation joue un rôle primordial : il faut que le néologisme existe sur la scène médiatique pour pouvoir entrer pleinement dans l'usage. Les médias sont un tremplin à la diffusion d'un néologisme, car ce sont les personnes, qui lisent la presse, Internet ou regardent la télévision, qui réutiliseront ensuite ce terme. Le troisième facteur de réussite d'un néologisme est ce que dernier soit rattaché à quelque chose de déjà connu chez les locuteurs. Dans le cas de « réfugiés climatiques », les concepts déjà connus étaient ceux de « changement climatique »¹ ou « réchauffement climatique »², apparus dans la presse au début des années 1970. Il était donc plus aisé que la variante « réfugiés climatiques » entre dans l'inconscient collectif, par sorte de mimétisme, avec les concepts déjà connus. Le terme le plus employé jusqu'en 2005 était celui de « réchauffement climatique ».³ Cette donnée est intéressante pour notre étude, puisque « réchauffement climatique » et « réfugiés climatiques » ont de nombreux points communs : ils contiennent tous les deux l'adjectif « climatique(s) » ; ils commencent tous les deux par le même phonème « ré », et ont le même nombre de syllabes (trois)⁴. La musicalité du néologisme, c'est-à-dire la capacité du terme à être harmonieusement constitué, joue, donc, un rôle dans sa réussite à passer dans l'usage. Le nouveau terme doit pouvoir entrer dans l'oreille du locuteur pour être assimilé plus facilement et entrer dans l'usage de façon naturelle. Le quatrième facteur de réussite d'un néologisme dépend du nombre de sèmes qu'il contient. En effet, le nombre de sèmes contenus dans le néologisme doit être raisonnable : s'il en contient très peu, le terme n'est pas rentable et ne désigne pas correctement le concept ; s'il contient beaucoup de sèmes, cela peut mener à une

¹ Première apparition dans la presse francophone dans *Le Berry Républicain*, le 01/01/1970.

² Première apparition dans la presse francophone dans *Le Monde*, le 23/03/1973.

³ Avec 8128 articles, contre 7565 pour « changement climatique ».

⁴ À l'oral, « réchauffement » est prononcé en trois syllabes.

confusion. Il faut donc trouver un « équilibre sémique » pour que le terme soit employé à sa juste valeur. Enfin, la réussite d'un néologisme dépend de son altérité au temps : il faut qu'il puisse être indémodable. Il s'agit certainement là du seul critère qui fasse défaut à « réfugiés climatiques », puisque son inexactitude conceptuelle a été mise en avant par les spécialistes. Toutefois, la presse semble faire fi de ces remarques et continue d'utiliser massivement ce terme.

5.2 Analyse sémique des variantes :

Face à cette prolifération de variantes autour du même concept de base (13 variantes pour 1 concept), il serait intéressant d'effectuer une analyse sémique en vue d'apprécier quelle variante est la plus adéquate au concept désigné. Pour ce faire, nous allons avoir recours à un sémiogramme que nous avons nous-même conçu, qui n'est autre qu'une représentation sémantique des différentes variantes. Pour chaque variante, nous analyserons, donc, plusieurs sèmes, qui peuvent être contenus dans la variante (marqués par un + dans le tableau), ou absents (marqués par un moins) :

Tableau 3. Sémiogramme des variantes de « réfugiés écologiques »

	Beaucoup de personnes	quitter	De manière forcée ¹	De manière volontaire	Hors du pays	Intérieur du pays	Longue durée	Courte durée	Raisons environnementales	Raisons climatiques	Raisons écologiques
Réfugiés écologiques	+	+	+	-	+	-	+	-	-	-	+
Réfugiés de l'environnement	+	+	+	-	+	-	+	-	+	-	-
Réfugiés environnementaux	+	+	+	-	+	-	+	-	+	-	-
Éco-réfugiés	+	+	+	-	+	-	+	-	-	-	+
Réfugiés climatiques	+	+	+	-	+	-	+	-	-	+	-
Réfugiés du climat	+	+	+	-	+	-	+	-	-	+	-
Écoréfugiés	+	+	+	-	+	-	+	-	-	-	+
Migrants climatiques	+	+	+/-	+	+	+	+	+	-	+	-
Déplacés climatiques	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	-
Migrants environnementaux	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	-	-
Migrants de l'environnement	+	+	+/-	+	+	+	+	+	+	-	-
Déplacés environnementaux	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-
Déplacés de l'environnement	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-

¹ Ce critère varie selon les définitions

À partir de cette analyse sémique, nous pouvons observer l'apparition de trois sèmes au fil du temps : « de manière volontaire », « à l'intérieur du pays » et « pour une courte durée » ; ainsi que la réapparition d'un sème présent dans les premières variantes mais ensuite écarté « pour des raisons environnementales ». On assiste, donc, à un élargissement de la notion de départ. Parallèlement, on remarque que deux sèmes ont disparu, soit parce qu'ils étaient très réducteur « pour des raisons climatiques », soit, au contraire, parce qu'ils étaient très vagues « pour des raisons écologiques ».

Cette évolution se confirme lorsque l'on reconstitue, à partir de l'analyse sémique ci-dessus, la définition de la première et de la dernière variante apparue dans la presse.¹ Ainsi, les « réfugiés écologiques » sont « des personnes devant quitter, de manière forcée et pour une longue durée, leur pays pour des raisons écologiques ». Les « déplacés environnementaux » sont, quant à eux, « des personnes devant se déplacer, de manière forcée ou volontaire, hors de leur pays ou à l'intérieur de leur pays, pour une longue durée ou temporairement, pour des raisons environnementales ». Toutefois une analyse linguistique seule ne saurait trancher en optant pour une variante plutôt qu'une autre, car le débat, recouvrant l'ensemble de ces variantes, n'est pas seulement sémantique, il est également juridique. En effet, selon que l'on opte pour le SBC « réfugiés », « migrants » ou « déplacés », et pour l'adjectif « climatiques », « environnementales » ou « écologiques », cela aura un impact sur le statut de ces personnes et sur les prérogatives des acteurs étatiques et internationaux à leur égard. D'où l'importance d'une décision concertée entre terminologues et juristes dans le choix du terme adéquat, qui, dans l'idéal, doit être relayé par la presse en vue d'être diffusé afin d'entrer dans l'usage. Comme le souligne Barsoum, « la pluralité des variantes aboutit parfois à des confusions » (Barsoum, 2015 b). Ainsi, tout l'enjeu de la terminologie, dans sa forme utopique, serait de « trouver une seule désignation pour un seul concept dans la langue étudiée, en d'autres termes, que chaque concept ait une seule désignation » (Barsoum, 2015 b).

6. Conclusion :

À travers l'exemple du concept de « réfugiés écologiques » comme point de départ, nous avons pu retracer son évolution et mettre en évidence un phénomène terminologique, à savoir la *variation*, et ce, à travers des formes néologiques clairement datées. Ces formes néologiques ont d'abord émergé dans les discours institutionnel, scientifique et académique et se sont ensuite étendues aux discours médiatique et ordinaire. Toutefois, cette prolifération de termes, au cours des trente dernières années, a engendré une imprécision conceptuelle. Cela s'est notamment traduit dans la presse par une confusion sémantique. Ne sachant plus exactement quel terme employer, la presse s'est tournée vers la variante « réfugiés climatiques »,

¹ Nous nous intéresserons ici à la dernière variante apparue dans la presse et qui continue d'être employée, à savoir « déplacés environnementaux », et non pas « déplacés de l'environnement ».

rejetée par les experts, mais qui est devenue dominante au fil des ans dans le discours médiatique.

On s'aperçoit donc que la presse n'emploie pas toujours les termes adéquats pour désigner les phénomènes en cours dans l'actualité. Les médias passent, donc, parfois par des raccourcis sémantiques, soit en vue de vulgariser un message et d'être compris par le plus grand nombre de personnes, soit dans l'objectif de transmettre une certaine image à travers les termes employés ; « réfugiés » étant connoté négativement dans les sociétés. Quoi qu'il en soit, c'est toujours l'usage qui détermine la « popularité » d'un néologisme, qu'il soit utilisé de façon adéquate ou non. Cette recherche nous a également permis de retracer d'une part, ce que nous proposons d'appeler le *cycle de vie* d'un néologisme, à travers les différentes phases, qui lui permettent ou non d'entrer dans l'usage, et d'autre part, l'exercice sémantique à l'œuvre dans la construction d'un néologisme, à travers le choix des termes en vue de couvrir le plus possible de sèmes contenus dans le concept. Enfin, tout l'enjeu des variantes étudiées est non seulement discursif, mais également (et avant tout) juridique : il faudrait une normalisation et une définition claire du concept, c'est-à-dire, une seule désignation pour un seul concept clairement défini. Il s'agit là de conditions indispensables à la reconnaissance et à la protection juridique des individus concernés.

7. Références :

- Barsoum, Yasmine (2015 a), La variation terminologique du terme : obstacle ou atout pour la traduction ? Cas des deux langues française et anglaise, *Proceedings of the International Conference on Economic, Business, Financial and Institutional Translation*, 29-31 mai 2014, Peter Lang.
- - - (2015 b). Le terminologue entre l'aménagement terminologique et la néologie, *Actes du Colloque international « La Traduction et l'interprétation de conférence à l'interférence des disciplines »*, Cluj-Napoca, 10 octobre 2014, pp.35-45.
- Bétaille, J. (2010). Des « réfugiés écologiques » à la protection des « déplacés environnementaux » éléments du débat juridique en France, *Hommes et migrations*, 1284, pp. 144-155.
- Charaudeau, Patrick, Maingueneau, Dominique. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*, Édition Seuil.
- Depecker, Loïc. (2002). *Entre signe et concept – Éléments de terminologie générale*, Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 2002.
- El-Hinnawi, Essam. (1985). *Environmental Refugees*, Nairobi, UNEP.
- Gemenne, François. (2009). *Géopolitique du changement climatique*, Armand Colin, Perspectives géopolitiques.
- . (2015). *Géopolitique du climat – Négociations, stratégies, impact*, Armand Colin, 2e édition.
- . (2015). Une bonne raison de parler de « réfugiés climatiques », *Désastres et déplacement dans un climat changeant, Migrations forcées*, RMF 49, pp.70-71.
- Gonin, P. and Lassailly-Jacob, V. (2002). Les réfugiés de l'environnement, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n°2, pp. 139-160.
- Lobry, D. (2008). Pour une définition juridique des réfugiés écologiques : réflexion autour de la qualification juridique de l'atteinte à l'environnement, *Asylon(s)*, n°6, Exodes écologiques.

OIM. (2007). *Document de travail: migration et environnement*, quatre-vingt-quatorzième session, MC/INF/288.

Prieur, M., Marguénaud, J-P., Monédiaire, G., Bétaille, J., Drobenko, B., Gouguet, J-J., Lavieille, J-M., Nadaud, S., Roets, D. *Projet de Convention relative au statut international des déplacés environnementaux*, REDE, n° 4/2008.